



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS**

✧ ∩ ∩ ∩ ✧

SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2021

✧ ✧

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 11 FEVRIER à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes d'OIZE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etai^{ent} convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie DE LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Michel LANDELLE, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation 06/02/2021	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : 45	- Mme MENAGE (pouvoir à M. LANGLOIS)
Nbre de membres présents : 33	- M. CHALIGNE (pouvoir à Mme GLOTIN)
Nbre d'absents : 12	- Mme HERVE (pouvoir à M. LANDELLE)
Nbre de pouvoirs : 10	- Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre de votants : 43	- M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)
	- Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)
	- M. MASLOH (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)
	- Mme LOISON (pouvoir à M. DANGREMONT)
	- M. BESNARD (pouvoir à M. PLARD)
	- M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
	- M. TEXEIRA
	- Mme LECOMTE-DENIZET
Monsieur Sylvain POIRRIER, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG210211D001

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) POUR 2021

Madame la Présidente rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté aux membres de l'assemblée des éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil Communautaire sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2021.

Ces orientations ont été présentées à la Commission Finances qui s'est réunie le 27 janvier 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU DEROULEMENT DU DEBAT

Pour Extrait Conforme,

LA PRESIDENTE,

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20210211-DAG210211D001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2021